



Suisse Garantie

Détenteur de la marque / du programme

AMS Agro-Marketing Suisse
Brunnmattstrasse 21
3007 Berne

Téléphone 031 359 59 59
Email: info@suissegarantie.ch
www.suissegarantie.ch

L'AMS Agro-Marketing Suisse est l'association des organisations des branches agricoles de Suisse. Elle favorise la vente des produits alimentaires locaux grâce à des mesures d'information et de marketing appropriées.

L'AMS est propriétaire de la marque de garantie Suisse Garantie – une marque de garantie de l'origine suisse, qui contrôle véritablement si les matières premières des produits Suisse Garantie proviennent de l'agriculture suisse et ont exclusivement été transformées en Suisse.

La marque de garantie peut être obtenue pour les groupes de produits suivants:
Fruits, légumes et pommes de terre, lait et produits laitiers, fromage, viande, œufs, sucre, champignons comestibles, produits céréaliers, huiles alimentaires, miel et autres produits apicoles, poissons et crustacés sauvages ainsi que fleurs coupées et plantes en pot.

Public cible

Entreprises de production, de transformation et commerciales qui veulent faire usage du label Suisse Garantie.

Bénéfice pour le client

Livraison sous label aux clients qui exigent la marque Suisse Garantie.

Argument de vente supplémentaire comme attestation de l'origine suisse.

Exigences essentielles

Les exigences de Suisse Garantie reposent sur quatre piliers:

- Origine des matières premières agricoles de Suisse
- Transformation en Suisse

- Respect de l'environnement et des animaux

Les matières premières agricoles proviennent d'exploitations qui répondent aux prescriptions des prestations écologiques requises (PER).

- Sans OGM

Pour les produits composés, les ingrédients agricoles doivent répondre à 90% min. aux exigences de Suisse Garantie.

Règlements / Standards

Les exigences générales auxquelles doivent satisfaire tous les produits sont définies dans le règlement général. Les exigences complémentaires de chaque branche sont définies dans des règlements sectoriels.

<https://www.suissegarantie.ch/fr/der-weg-zur-garantiemarke/anforderungen-30.html>

Possibilité de distinctions

Les transformateurs peuvent apposer le logo Suisse Garantie sur les produits.

Le manuel de présentation graphique Suisse Garantie sert de référence.

Inscription

Auprès de l'organisation sectorielle ou directement auprès de ProCert (selon le règlement sectoriel)

Audit

Audit une fois par an en général, exceptions en fonction de chaque règlement sectoriel.

Validité du certificat

3 ans maximum

Coûts

Selon règlement tarifaire de ProCert.

Frais de CHF 50.- à l'AMS pour droit d'utilisation par émission certificat.

Contact ProCert

Martin Widmer
Téléphone 031 560 67 68
Email: m.widmer@procert.ch

Source: www.suissegarantie.ch